

Objet : présentation de la politique du conseil régional des Hauts de France à destination des clubs

Préambule :

Travail mené depuis 2 ans avec une volonté d'harmoniser les actions menées sur l'ensemble du territoire Versants Nord (NPDC) et Sud (Picardie).

Jusque 2018 volonté de garantir une stabilité dans les aides aux structures mais après il y aura des changements.

Budget 2018 stable.

Objectif : Mise en place d'une politique régionale qui valorise le sport, le territoire et l'emploi sportif.

4 pôles identifiés : les 4E



- **Excellence sportive** : Haut Niveau et manifestations.

- **Evolution** du sport au 21^{ème} siècle.

- **Emergence** des clubs, formation des talents, développement de la pratique et accompagnement des clubs.

- **Emploi** : soutien à la professionnalisation du sport dans les clubs.

Le Comité Régional FFGYM des Hauts de France travaille en partenariat avec le Conseil Régional des Hauts de France pour développer et structurer l'ensemble des pratiques gymniques fédérales sur le territoire régional.

Pour cela, 2 axes sont actés :

- 1) **Aide directe** aux clubs affiliés à la FFGym et aux pôles espoir sur des critères définis par les élus du Conseil Régional.
- 2) **Aide directe aux gymnastes en formation en Pôle Espoir ou France Hors région.**
- 3) **Aide indirecte** aux clubs affiliés à la FFGym, via une convention pluriannuelle signée avec le Comité Régional de Gymnastique (travaux en cours pour une mise en œuvre la saison 2018/2019)

A noter :

Toutes les demandes d'aides doivent désormais être faites via la plateforme régionale : **GALIS**.
Pour gagner du temps dans vos futures démarches, créer dès à présent votre compte association sur [GALIS cliquez ici](https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub) ou <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>
Pensez à vous munir d'un RIB, de votre numéro SIRET, de vos documents administratifs (statuts/Règlements intérieur...).

1) Les aides directes auxquelles les clubs peuvent prétendre dès à présent* :

* Attention, certaines aides actées à ce jour peuvent évoluer en fonction des décisions politiques à venir.

Aides aux clubs de Haut Niveau :

Sont considérés les clubs de « Haut Niveau », les clubs affiliés à la Fédération Française de Gymnastique évoluant par équipe au plus Haut niveau de pratique compétitive du secteur **performance** de la discipline concernée.

A noter : Pour la saison

L'objectif est d'établir un partenariat efficace avec les clubs régionaux évoluant au plus haut niveau de pratique, pour leur permettre de mieux défendre les couleurs de la Région des Hauts de France au plan national et ainsi, favoriser leur maintien au meilleur niveau.

Discipline	Niveau de compétition (secteur PERFORMANCE)
Gymnastique Artistique Masculine et Féminine	TOP 12
	Nationale A1
	Nationale A2
	Nationale A3
Gymnastique Rythmique	Nationale 1
	Nationale 2
	Nationale 3
	Nationale 4
Trampoline (masculin Féminin)	Nationale 1
	Nationale 2
Tumbling (masculin Féminin)	Nationale 1
	Nationale 2
Gymnastique Aérobic	Championnat de France Nationale A
Gymnastique Acrobatique	Championnat de France Nationale A

Soutien aux manifestations sportives

Une aide du Conseil Régional est envisageable pour les clubs ou Comité d'Organisation Local (COL) qui organise une manifestation d'envergure.

Peuvent être prises en charge* :

* Sous réserve de validation par le Conseil régional en fonction du nombre d'actions de l'année en cours/ de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement.

Les Championnats de France ;

- Les Tournois ou matchs internationaux ;
- Manifestation autour de la Journée Nationale de la Gymnastique
- Il est possible que les anniversaires (au-delà de 50 ans) de création de club soient pris en compte (aucune certitude sur ce point mais une demande peut être faite).

Remarque : les compétitions régionales ne sont pas éligibles.

Procédures :

Le Comité Régional des Hauts de France est chargé de recenser annuellement les manifestations (calendrier FIG et FFG) gymniques qui se dérouleront sur son territoire. Puis de les transmettre au Conseil Régional en indiquant les priorités de prise en charge (Décision du Comité directeur régional).

Il est demandé aux clubs d'informer le Comité Régional (sur contactffgymhdf@orange.fr) des éventuelles manifestations qui seront organisées dans la saison.

2) Aide directe aux gymnastes licenciés dans un club FFG des Hauts de France en formation en Pôle Espoir ou France Hors région (sous réserve qu'il n'y ait pas de pôle équivalent en région)

Procédures : Courrier **des parents** à l'attention de Monsieur le Président des Hauts de France, précisant le club du gymnaste, le Pôle d'appartenance et un budget prévisionnel des coûts annuels (Cotisation/ Pension/ déplacement/).

3) Aide indirecte aux clubs affiliés à la FFGym, via une convention pluriannuelle *signée avec le Comité Régional de Gymnastique* (travaux de formalisation du projet est en cours sur pour une mise en œuvre la saison 2018/2019).

L'aide du Conseil Régional permettra la mise en place d'actions par le Comité Régional en partenariat avec les clubs ou Comités Départementaux volontaires.

Pistes de projets soutenus:

- **Diversification des pratiques** : axe santé/ Famille/ accessibilité des pratique (ruralité). Actions innovantes. L'axe santé est très important dans les directives régionales : travail avec les acteurs du réseau santé (ARS/ Hôpitaux/ ...).
- **Sport Citoyen** (Handigym : convention avec les structures spécialisées)
- **Implication des jeunes** dans les associations
- **Diversification des partenariats** : sport-entreprise aura un soutien régional privilégié.
- **Formation** : développement de la professionnalisation (BPJEPS/ Contrat d'apprentissage)
- **Professionnalisation** : soutien à l'emploi (Des précisions sont à voir).
- Enfin, l'aide à la **structuration des clubs**, via le **réseau conseils aux clubs**, en partenariat avec les comités départementaux (commission territoriale) sera un axe proposé à notre partenaire régional.

Procédures :

Des aides seront mises en place pour les clubs volontaires qui s'engagent dans les projets portés par le Comité régional (en partenariat avec le partenaire institutionnel).

Contact pour toute information :

Sabrina HUCHIN, coordonnatrice de l'Equipe Technique Régionale :
06/74/81/07/32 ou sabrina.huchin-hauts-de-France@orange.fr